

30 août 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L.233-7 du code de commerce)

ALTAREA
(Eurolist)

Par courrier du 28 août 2007, la société Altafi (108, rue de Richelieu, 75002 Paris), contrôlée par M. Alain Taravella a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 20 août 2007, le seuil de 5% du capital de la société ALTAREA et détenir à titre individuel 397 332 actions ALTAREA représentant 735 747 droits de vote, soit 5,03% du capital et 8,02% des droits de vote de cette société (1)

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition auprès de la SNC Ati, également contrôlée par M. Alain Taravella (2), de 8 000 actions ALTAREA dans le cadre d'un reclassement interne entre sociétés contrôlées par M. Taravella.

M. Alain Taravella détient désormais, avec sa famille, à titre indirect par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle directement et indirectement (à savoir Ati, Altafi, Altapar et Altafinance), 5 733 823 actions ALTAREA représentant 6 078 552 droits de vote, soit 72,66% du capital et 66,29% des droits de vote de cette société, répartis de la manière suivante :

	actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Altafinance *	856 735	10,86	856 735	9,34
Altapar **	4 448 471	56,37	4 448 471	48,52
Altafi **	397 332	5,03	735 747	8,02
Snc Ati **	24 971	0,32	24 971	0,27
Sous-total Altafinance	5 727 509	72,58	6 065 924	66,15
Famille M. Alain Taravella	6 314	0,08	12.628	0,14
Sous-total M. Alain Taravella	5 733 823	72,66	6 078 552	66,29

(*) Contrôlée directement par M. Alain Taravella.

(**) Contrôlées par M. Alain Taravella par l'intermédiaire d'Altafinance.

-
- (1) Sur la base d'un capital composé de 7 891 697 actions représentant 9 169 170 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (2) Société en nom collectif contrôlée à 99,99% par Altafinance, une société par actions simplifiée contrôlée par Monsieur Alain Taravella par ailleurs Gérant et fondateur d'ALTAREA.